



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Culture et de la Communication

Le Directeur du Cabinet

29 AVR. 2008

Monsieur Daniel RENOULT
Doyen de l'Inspection générale
des bibliothèques
61-65, rue Dutot
75732 PARIS CEDEX 15

Nos réf. : CC/6658/CRO

Monsieur le Doyen,

Votre rapport, élaboré avec Serge Kancel, inspecteur général des affaires culturelles, sur la mise à disposition des conservateurs d'État dans les bibliothèques municipales classées, présente une analyse complète de ce dispositif en même temps qu'un éventail de solutions concrètes pour le moderniser, et je vous en remercie.

Il a été transmis aux maires concernés, et constitue une référence dans le dialogue qu'il apparaît souhaitable de poursuivre avec les collectivités territoriales sur ce thème.

Parmi les divers scénarios que vous suggérez, la refondation du partenariat entre l'État et les collectivités territoriales, sur la base d'une nouvelle carte nationale des emplois, me paraît, sous réserve des arbitrages budgétaires, la voie la plus appropriée pour parvenir à un partage plus équilibré entre les missions relevant des conservateurs d'État et celles qui, dans le cadre de la décentralisation, devraient logiquement incomber aux conservateurs territoriaux.

Dans cet esprit, je souhaite qu'en vous appuyant sur les services compétents du ministère, vous proposiez, d'ici la fin du mois de septembre 2008, cette carte de répartition des emplois des conservateurs d'État, ainsi qu'un calendrier prévisionnel de mise en œuvre. Vous pourrez considérer non seulement les 54 villes concernées par la carte actuelle, mais aussi les bibliothèques de taille analogue ou installées dans des communes d'importance comparable. Il vous appartient d'élaborer le cas échéant des propositions tenant compte d'autres missions nationales que les missions strictement patrimoniales.

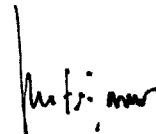
... / ...

Par ailleurs, compte tenu de la forte corrélation entre ces mises à disposition et la présence de fonds patrimoniaux de l'État, je vous prierais de bien vouloir suggérer les mesures qui vous paraîtraient à court et moyen terme les plus adaptées, concernant le statut et la gestion des fonds d'État conservés par les collectivités territoriales. Ce point pourra faire l'objet d'un rapport distinct, qui me sera remis à la fin du second semestre 2008.

Sur ces deux thèmes, je vous saurais gré d'être particulièrement attentif au rôle respectif des communes et des structures intercommunales, lorsque la lecture publique leur a été transférée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Avec mes remerciements



Jean-François HEBERT